



CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

TARIF HT* SALLES DE REUNION AU 1^{er} Juillet 2017

* TVA 20 % en supplément

FORFAITS

SALLE 1 : - 20-30 Personnes Rez de jardin	<i>Clients Extérieurs</i>	<i>Résidents & Domiciliés</i>
½ Journée (4 heures à la suite)	140 €	75 €
Journée (9h-18h) soit 9h	210 €	130 €

- **Disposition SALLE I** : 3 formules

« CONFERENCE »

- *Disposition* : « en classe » ou bien « en théâtre »



Chaises confort assise tissu piètement métal

OPTION : Installation de tablettes écrioires individuelles sur les sièges. Sur devis

« COCKTAIL »

- *Disposition* :
 - * Fourniture de tables de desserte pour la présentation des boissons et des assortiments
 - * 5 sièges pour permettre un repos ponctuel des participants

OPTION : Déjeuner - service traiteur. Sur devis

« FORMATION »

- *Disposition* : en « U » avec tables de formation pour 2 ou 3 personnes (profondeur 40 cm hauteur 75 cm)

SUPPLEMENT : Pour mise en place et puis démontage des tables de formation : 60,00€HT

OPTION : Service traiteur : Fourniture de plateau repas. Sur devis



CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

SALLE 2 : 10-12 Personnes Rez de jardin	<i>Clients Extérieurs</i>	<i>Résidents & Domiciliés</i>
1 heure	40 €	25 €
½ Journée (4 heures à la suite)	130 €	75 €
Journée (9h-18h) soit 9h	190 €	125 €

▪ **Disposition SALLE II :**

- Standard :

- * au centre de la salle : Dispositif modulable de 2 tables de réunion « chêne clair » et douze chaises en cuir noir
- * Volets électriques sur la baie vitrée, écran manuel
- * Connexion wifi haut débit

SALLE 3 : Entretiens individuels (2-3 personnes) Rez de chaussée	<i>Clients Extérieurs</i>	<i>Résidents & Domiciliés</i>
1 heure	15 €	10 €
½ Journée (4 heures à la suite)	30 €	20 €
Journée (9h-18h) soit 9h	50 €	40 €

▪ **Disposition SALLE 3 :**

- Bureau standard :

- * Bureau équipé avec 1 fauteuil et 1 ou 2 chaises visiteur
- * Connexion wifi haut débit

Ces tarifs incluent le service de l'hôtesse pour les visiteurs, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

En cas de dépassement des horaires réservés : par heure (ou fraction d'heure) supplémentaire :	Salles 1 et 2	35,00 €
	Salle 3	20,00 €
En cas d'occupation de la salle avant 9h00 ou après 18h00 :		+ 20 %
En cas d'occupation avant 8h00 ou après 20h00		+ 50 %
Réservation le samedi ou le dimanche		sur devis



CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

EQUIPEMENTS SALLES I et II

*** ACCES INTERNET WIFI**

Inclus

Vidéoprojecteur (4000 lumens)	<i>Clients Extérieurs</i>	<i>Résidents & Domiciliés</i>
1 heure	15 €	15 €
½ Journée (4 heures à la suite)	30 €	20 €
Journée (9h-18h) soit 9h	60 €	40 €

***TELEVISION, DVD**

sur devis

*** FOURNITURES**

Rouleau de papier pour chevalet

PU :

7,50 €

Stylo feutre

PU :

1,30 €

***TELEPHONE** : mise à disposition d'un poste téléphonique en salle de réunion :

en réception d'appel :

prestation incluse dans les tarifs, communications transmises par le standard du Centre d'Affaires.

en émission d'appel :

facturation sur relevé des consommations téléphoniques hors forfait opérateur : numéros spéciaux, zones géographiques non couvertes etc.

SERVICE TRAITEUR

* Pause :

Base : café / jus d'orange et viennoiseries : par personne

PU 5,00 €

* Restauration :

Déjeuner possible dans le cadre d'une réservation minimum de 2 heures avec facturation d'un forfait « réservation et nettoyage » de :

10,00 €

BOISSONS

* Café / thé / lait / chocolat : en distributeur automatique

* Eau (1,5L) : **2,00 €** - (0,50CL) : **0,80 €** - soft drink : **1,20 €**

AUTRES PRESTATIONS / LOCATIONS MULTIPLES

nous consulter

* Possibilités de parking sur place pour les participants aux réunions.



CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

CONDITIONS GENERALES / REGLEMENTS

- * **A la commande** : règlement éventuel d'arrhes selon le type de réservation
- * **Annulation** : selon le délai restant avant la date de la réservation. Montant exigible :
 - La veille : 50% du montant global de la réservation (salle et frais annexes)
 - Absence non signalée le jour même : 100% du montant global de la réservation (salle et frais annexes)
- * **Paiement sur facture selon accord**
- * **Règlement** :
Le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera :
L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu, la facturation d'intérêts de retard au taux de 1,5 % par mois ou fraction de mois et l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

PLAN DE SITUATION

